



2022-2023

FORMALITES DECLARATIVES MINERVOIS



www.leminervois.com / *Espace Pro* / *Rentrez votre identifiant et mot de passe*

AOC Minervois	Saisir	Modalités	Date / Délais
Déclaration Préalable d'Affectation parcellaire (DPAP)	Mon Minervois	Engagement 2025 et mise à jour parcelles 2023 Onglet : Parcellaire /Parcellaire-Engagement/ cocher les parcelles pour 2025 / Cliquer sur « Déclaration d'affectation » / sélectionner 2023 / Minervois/ Affecter	Avant le 31 Mars 2023 IMPERATIVEMENT
Déclaration de revendication (DREV)	Mon Minervois	Onglet / DR / DREV / Nouvelle DR/ récolte totale / Etape 3 /import fichier Excel Prodouane/ suivant / Notifier	Avant le 31 Mai 2023 IMPERATIVEMENT
Déclaration de transaction VRAC ou d'expédition hors du territoire	Formulaire papier à demander au Syndicat	Contrats VRAC MNS-CDP-MSJM	<u>Au moins 10 jours avant la 1^{ère} déclaration de transaction ou de conditionnement.</u>
Déclaration de mise sous conditionnement pour les AOC	Mon Minervois	Onglet / Déclaration / Déclaration de conditionnement/ date du jour/ compléter Lot (volume mettre une virgule / ajouter et valider) <i>Pour les IGP Coteaux de Peyriac, la DREV sert de déclaration de conditionnement.</i>	10 jours <u>maxi</u> après le conditionnement
Déclaration de déclassement	Mon Minervois	Onglet / Déclaration / Déclaration Repli Déclassement.../ Faire déclaration / Lot : compléter les informations, ajouter, valider	7 jours <u>maxi</u> après le déclassement.
Déclaration de repli en Languedoc	Formulaire papier à demander au Syndicat	A faire sur l'imprimé prévu à cet effet	<u>Au plus tôt et au moins 7 jours ouvrés avant le repli</u>

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes précisions. 04.68.27.80.00

SYNDICAT DU CRU MINERVOIS

MAISON DES VINS ET DES VIGNERONS - 35, Quai des Tonnelliers - 11200 Homps
Tél : 04.68.27.80.00 – Fax : 04.68.91.70.90 – mail : minervois@cru-minervois.com